



### Parcoursup 2025 : Préparation de la phase d'admission - Partie 1

## ÉTABLISSEMENTS : PRÉPARER LE PROCESSUS D'ADMISSION

Les commissions d'examen des vœux (CEV) examinent et classent les dossiers des candidats depuis le mardi 8 avril. Les établissements d'accueil ont jusqu'au mercredi 21 mai 2025 pour intégrer les classements et préparer la phase d'admission qui débutera le jeudi 2 juin 2025.

### OPTIMISER les classements



Pour les formations sélectives, le **classement d'un nombre suffisant de candidats** permet, au regard de l'expérience des années antérieures, d'anticiper les habituelles défections et de s'assurer de remplir la totalité des capacités d'accueil en fin de procédure.

Des classements suffisamment longs permettent :

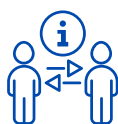
- d'augmenter le nombre d'admis dans le cadre de la phase principale
- d'éviter ou de limiter le nombre de places vacantes en fin de phase principale

Une attention particulière sera apportée pour classer l'essentiel des candidats :

- bacheliers professionnels en BTS
- bacheliers technologiques en BUT avec un objectif d'au moins 60% de candidats classés (cf Note de cadrage du 5 mars 2025 transmise par la DGESIP)
- en CPGE, sauf exception justifiée par l'impossibilité de réussir.

### Information de non admissibilité

Les formations sélectives prévoyant des étapes d'admissibilité dans leur procédure de sélection peuvent, lorsque cela est prévu dans leur règlement et qu'elles le souhaitent, informer les candidats qui ne sont pas convoqués pour la phase ultime de sélection.



Cette information à caractère non obligatoire est communiquée selon les voies et moyens décidés par la formation, et sous son entière responsabilité **au plus tard le lundi 12 mai 2025**.

Le document "Principes communs pour l'information de non admissibilité" est disponible dans la rubrique "Informations-Documentation - Examen des vœux".

Il comprend un "modèle" suggéré en appui des formations qui n'en disposent pas.

### Classement des bacheliers professionnels en STS/STSA

Le classement du groupe bacheliers professionnels doit prendre en compte les principes du dispositif d'accompagnement à l'orientation, défini par le [décret n°2024-93 du 8 février 2024](#).

La portée de l'avis positif pour l'orientation concerne l'ensemble des BTS/BTSA sous statut étudiant du territoire national et plus uniquement le périmètre de la Région.

Cela signifie que :

- tous les candidats bacheliers professionnels ayant eu un avis positif pour l'orientation en STS/STSA sont obligatoirement classés. Aucune priorité dans le classement n'est donnée à ces candidats.
- les candidats en classe passerelle bénéficiant d'un avis positif pour l'orientation en STS/STSA, sont également obligatoirement classés dans le groupe, mais ne sont plus prioritaires.
- les candidats bacheliers professionnels sans avis positif peuvent être classés ou non, n'importe où dans le classement.

Des documents concernant le "Dispositif Bac Pro en STS/STSA" sont consultables depuis votre site de gestion dans la rubrique "Information-Documentation-Fiche".



### Dates à retenir



- **Mardi 6 mai 2025** : début des remontées des classements et paramétrage
- **Lundi 12 mai 2025** : date limite de notification des informations de non admissibilité des formations sélectives
- **Mercredi 21 mai 2025** : date limite des remontées des classements et saisie des données d'appel
- **Jeudi 22 mai au mardi 27 mai 2025** : période de validation des données d'appel et de contrôle des classements

## VISIOCONFÉRENCE

### Préparation de la phase d'admission 2025 et données d'appel

Le SCN organise des sessions de formation pour les chefs d'établissement et les responsables de formation du lundi 12 mai au vendredi 16 mai 2025.

Elles seront consacrées à la préparation de la phase d'admission : remontée et vérification des classements, définition des données d'appel, de l'ordre d'appel intégrant, selon les formations, les taux définis par les recteurs, et suivi du pilotage de la phase d'admission.

Inscription via les liens Framafarm disponibles sur le Fil info du 8 avril 2025 du site de gestion

**Universités et IUT :**

[Lundi 12 mai de 15h45 à 17h45](#)  
[Mercredi 14 mai de 9h30 à 11h30](#)

**Formations sélectives :**

[Mardi 13 mai de 14h30 à 16h30](#)  
[Vendredi 16 mai de 9h30 à 11h30](#)

**IFSI : Jeudi 15 mai de 15h à 17h**



## Remontée des classements

Il existe différentes méthodes pour remonter le classement établi par la Commission d'Examen des Vœux : **la remontée des classements par fichier, la génération d'un classement via le module d'aide à la décision, et la remontée des classements en ligne.**



**Un classement distinct est attendu pour chaque groupe existant sur la formation.**

Exemple : groupe bacheliers professionnels en BTS, groupe bacheliers technologiques en BUT (article L.612-3 du code de l'éducation)

Les LAS avec jurys distincts ou les CPGE ECG sont également concernées par ces classements par groupe.



Lorsque la saisie du classement a été commencée par une méthode, il n'est plus possible de revenir à l'autre, sauf à annuler la totalité des saisies déjà effectuées.

Pour vous accompagner dans cette tâche, quelque soit la méthode utilisée, **un compte-rendu** de fin de traitement du classement vous informe des éventuelles incohérences à corriger, (par exemple : 2 candidats classés au même rang, etc...).

**Lorsque le classement est complet et correct, sa validation** génère le compte-rendu final. Détaillé, ce document fournit les éléments statistiques afin de vous permettre de procéder à des vérifications (contrôles par échantillon de la cohérence du rang de classement, répartition des dossiers, etc...)



Des Pas-à-Pas sont disponibles depuis votre site de gestion, rubrique **"Informations - Documentation - Classement"**

- Pas-à-Pas – Remontée des classements pour les formations sélectives
- Pas-à-Pas – Remontée des classements pour les formations non sélectives
- Pas-à-Pas – Saisie des classements à l'internat (CPGE)

## Affichage des taux

**Les taux réglementaires par formation** sont affichés depuis le mardi 6 mai dans la rubrique **"Admission-Taux"** de votre site de gestion Parcoursup.

## Pilotage des données d'appel

**Le pilotage des données d'appel est essentiel pour la qualité de la phase d'admission et pour assurer le remplissage des formations.**

La saisie des données d'appel sera possible à **partir du mardi 6 mai et jusqu'au mercredi 21 mai 2025 au plus tard** depuis la rubrique **"Admission-Suivi des admissions"**.

Les données d'appel comprennent pour toutes les formations sélectives et non sélectives, présentes sur la plateforme Parcoursup, **le nombre de places**, le cas échéant par groupe, et **le nombre de candidats à appeler**. C'est sur cette base que les propositions d'admission seront adressées à compter du lundi 2 juin 2025 aux candidats.

Pour rappel, les capacités et le nombre de places offertes ont été définis lors du paramétrage de la formation.



**Pour les formations de BTS et BUT**, le nombre de places à saisir dans les groupes correspondants devra être égal ou supérieur, à minima, au seuil fixé dans le cadre des arrêtés de région académique relatifs aux taux de bacheliers professionnels pour les BTS et de bacheliers technologiques pour les BUT.

Exemple pour une formation avec 36 places : si le taux est fixé à 26%, cela correspond à 9,36 places. Il faudra donc saisir un **minimum de 10 places qui correspond à l'arrondi au nombre entier immédiatement supérieur.**

L'ensemble des taux seront visibles dans la rubrique **"Admission-Taux"** dans Parcoursup le mardi 6 mai 2025.

En cas de doute sur ces saisies, vous pouvez contacter les équipes de la DRAIO via la rubrique **"Contact"** de votre site de gestion Parcoursup.

Des documents d'accompagnement et la note de cadrage **"Pilotage des données d'appel dans la phase d'admission"** seront bientôt disponibles depuis votre site de gestion, dans la rubrique **"Informations-Documentation-Phase d'admission"**.

## L'appel d'un bloc de candidats

Il est dédié aux formations ayant une **grande expérience** de leur profil de recrutement, qui peuvent l'utiliser suite à la fixation d'un nombre de candidats à appeler.



**Ce nombre, défini par le SCN Parcoursup ne pourra être calculé qu'après la saisie des données d'appel au plus tard le mercredi 21 mai 2025.** Le bloc maximum fixé sera affiché à compter du jeudi 22 mai 2025.

Des modalités spécifiques de validation des données d'appel sont prévues pendant **la semaine de vérification et sont un préalable au début de la phase d'admission.** La prochaine DraioSup abordera cette étape importante.